

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°83
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT REFERENT MIS A DISPOSITION DE LA MDPH 13
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenco- CS80096- 13304- Marseille Cedex 2. L'enseignant demeure placé sous l'autorité administrative et pédagogique de l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action de l'enseignant s'inscrit fondamentalement dans la mission essentielle de l'Education nationale qui est de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin.
	MISSIONS	Dans ce cadre général, l'enseignant spécialisé contribue au traitement des dossiers relatifs à la scolarisation des enfants et adolescents âgés de moins de 20 ans et en situation de handicap. Placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la MDPH, l'enseignant spécialisé apporte son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant contribue à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des parents ou des élèves pour les questions relevant de la scolarisation des enfants ou adolescents en situation de handicap ; - il participe à l'instruction des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), particulièrement sur le volet du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de compensation du handicap ; - il participe au suivi des dossiers après décision de la CDAPH, pour les questions relatives au PPS ; - il assure la liaison et les articulations avec l'IEN ASH, les enseignants référents dont il est l'interlocuteur privilégié à la MDPH, les personnels d'encadrement de l'Education nationale et les directeurs d'établissement spécialisé ; - il anime l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation dans le cadre de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, en lien avec le coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire ; - il organise les modalités concrètes de participation des acteurs de l'éducation aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire ; - il présente les dossiers de demandes, relatives à la scolarisation, en CDAPH ; - il exerce d'autres missions confiées par le Directeur de la MDPH, en vue de l'élaboration du tableau de bord et de la collecte de données statistiques d'activité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ; - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-social et de santé ; - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ; - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe ; - Savoir s'organiser dans la gestion de son temps, la conception et l'utilisation d'outils de travail.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH. Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Nomination à TD au mouvement principal
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail soit 35 heures hebdomadaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats adressent une lettre de motivation avec un curriculum vitae par la voie hiérarchique à Monsieur le Directeur académique, DPE ce.dp13@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	M AZAIS IEN ASH2 au 04 84 52 30 38 mail : ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr